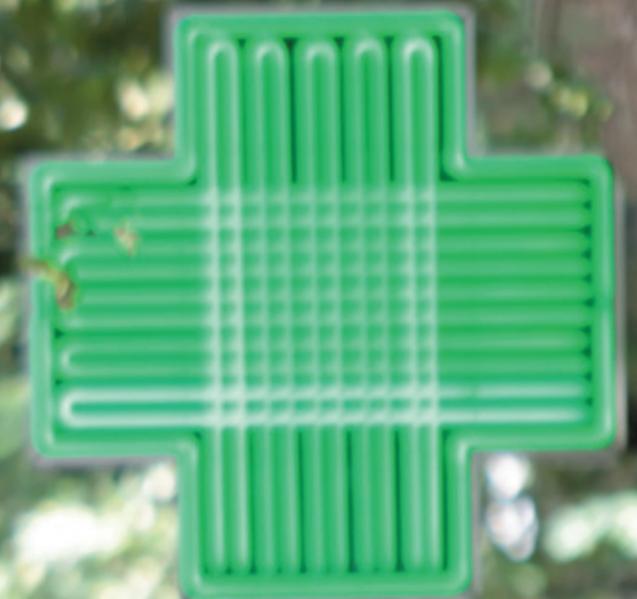
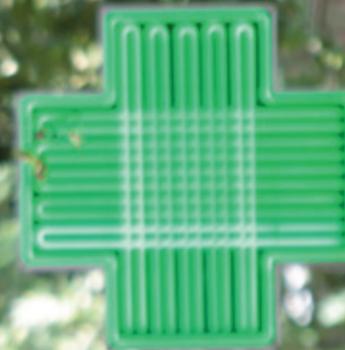


Conseils de l'Ordre :
Pas de nouvelles,
mauvaise nouvelle!





Conseils de l'Ordre : Pas de nouvelles, mauvaise nouvelle!

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Depuis le début du Mondial, nous avons suivi les réalisations de notre Équipe nationale. On a cru, jusqu'à la demi-finale, que nos lions étaient imbattables, mais le destin en a voulu autrement !

Toutefois, le résultat obtenu dépasse, et de très loin, les prévisions des plus optimistes d'entre nous. Les Marocains, les musulmans et les Africains, pour ne citer qu'eux, se sont identifiés à l'Équipe marocaine et l'ont soutenue. Ils se sont réjouis de ses exploits et ont été peinés par leur élimination en demi-finale contre la France.

Nos joueurs ne se sont pas contentés de livrer des matchs d'exception et de jouer sans complexes, ils ont aussi donné

une image qui va rester, à jamais, gravée dans nos mémoires. une image où se sont entremêlés esprit d'équipe, abnégation, témérité et ambition.

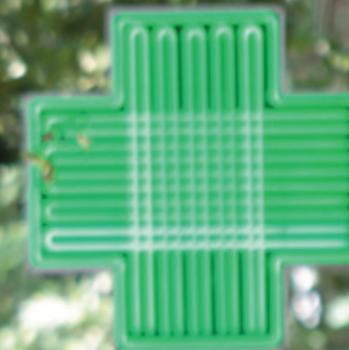
Après tant d'émotions et après avoir passé des semaines à se délecter de la couverture des matchs et des réactions échangées à travers les réseaux sociaux, les pharmaciens vont devoir retrouver leur vie d'avant ce Mondial qui leur a tout fait oublier, y compris les élections ordinaires. Ces élections qui sont en quelque sorte des «matchs» reportés sans aucune raison valable, et l'administration n'a toujours pas fait appel au «VAR» pour trancher !

Certes, le Conseil de l'Ordre des pharmaciens-biologistes a tenu

son assemblée générale électorale, le 18 juin 2022 et le Conseil de l'Ordre des pharmaciens fabricants répartiteurs en a fait de même le samedi 3 décembre 2022, mais ces deux Conseils sont dans l'impossibilité de former un Conseil national de l'Ordre étant donné que les occupants des deux Conseils régionaux n'ont pas organisé d'élections depuis 2017. Le plus étonnant, c'est que l'administration, qui est censée débloquer la situation, n'a toujours pas procédé à la dissolution des Conseils régionaux défaillants comme le prévoit le Dahir portant loi n° 1-75-453 du 17 décembre 1976 instituant un Ordre des pharmaciens.

Aujourd'hui, les pharmaciens ne comprennent toujours pas l'attitude irresponsable des conseillers qui continuent à siéger illégalement aux Conseils. L'addition sera salée, sachant que les lois les plus importantes ont été promulguées et d'autres textes le seront prochainement sans que la profession ne puisse donner un avis sur leur teneur.

Pour conclure, les pharmaciens se retrouvent actuellement devant une impasse. Seule l'administration peut mettre fin à l'insouciance et à l'irresponsabilité d'une minorité de pharmaciens qui n'a pas l'air de se rendre compte qu'elle est en train d'hypothéquer l'avenir d'une profession qui rend de loyaux services aux patients.



Augmentation des infections invasives à streptocoques du groupe A chez les enfants en Europe

Dans un communiqué du 12 décembre, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) indique que plusieurs pays européens (dont la France, l'Irlande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède) ont remarqué une augmentation du nombre de cas de maladies invasives à streptocoques du groupe A (SGA) chez les enfants de moins de 10 ans en 2022, et particulièrement depuis le mois de septembre.

Pendant cette même période, plusieurs décès associés aux maladies invasives à SGA ont également été signalés chez des enfants de moins de 10 ans, notamment en France, en Irlande et au Royaume-Uni. Le nombre de ces infections observées chez les enfants

en France et au Royaume-Uni est plusieurs fois supérieur aux niveaux enregistrés avant la pandémie pour la période équivalente.

L'OMS indique dans son communiqué qu'il est probable que cette augmentation soit aussi liée à la circulation accrue de virus respiratoires rapportée récemment, dont la grippe saisonnière et le virus respiratoire syncytial, car la co-infection des virus avec les SGA peut augmenter le risque de maladies invasives à SGA.

Les bactéries des SGA sont la cause la plus fréquente de pharyngite bactérienne chez les enfants d'âge scolaire. Les infections à SGA sont généralement bénignes avec des maux de gorge, des maux de tête et de la fièvre, ainsi qu'une éruption cutanée fine et rouge (scarlatine). Le diagnostic de ces infections s'effectue grâce à un test de détection rapide de l'antigène et/ou une culture bactérienne. Quand le diagnostic est confirmé, le patient est traité essentiellement par une

antibiothérapie.

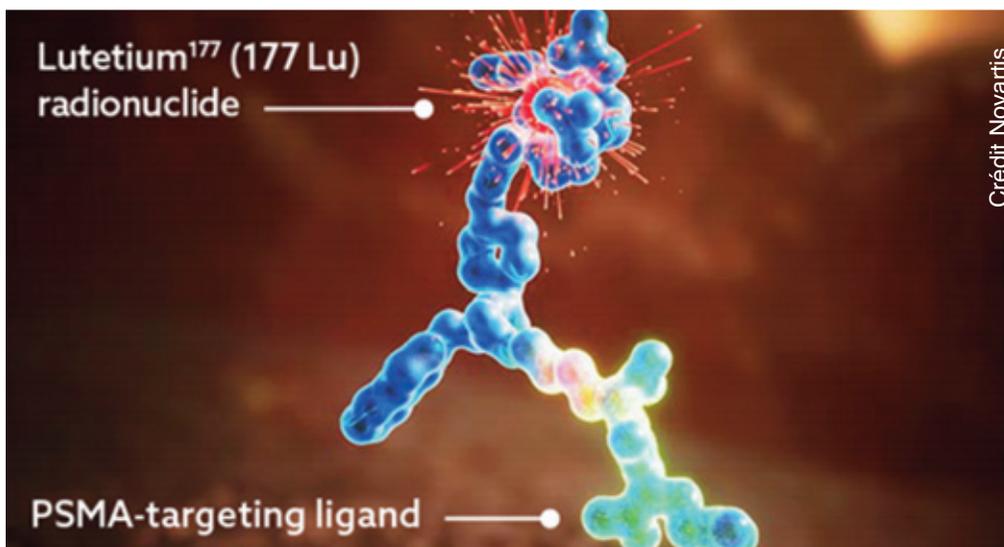
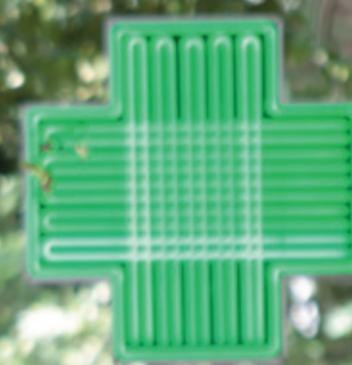
Dans de rares cas, les bactéries des SGA peuvent être à l'origine d'une infection grave, potentiellement mortelle, appelée maladie invasive à SGA, qui peut se manifester par une bactériémie, une pneumonie ou une infection de la peau et des os (cellulite, ostéomyélite, fasciite nécrosante). Les enfants souffrant d'infections virales telles que la varicelle ou la grippe courent un risque plus élevé de contracter une maladie invasive à SGA.

En France, la Direction générale de la santé (DGS) rappelle que plus de 80% des angines sont d'origine virale. L'antibiothérapie avec l'amoxicilline en première intention n'est indiquée que si le test rapide d'orientation diagnostique (TROD) angine est positif. La DGS indique également que dans les rares cas où le SGA entraîne une iSGA (maladie invasive à streptocoque du groupe A), la létalité est estimée à 20%, toutes pathologies confondues. L'iSGA justifie une «mise

sous antibiothérapie en urgence». La DGS indique aussi que les anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) ne sont pas recommandés. Une enquête de pharmacovigilance menée par les Centres régionaux de Tours et Marseille suggérant que ces infections «pourraient être aggravées par la prise d'AINS». Pour les sujets contacts, un diagnostic (TroD) et le traitement précoce des infections sont recommandés. La DGS a, par ailleurs, formulé des recommandations pour les cas contacts. Source : OMS

L'UE donne son feu vert pour Pluvicto®

À l'instar des États-Unis, la Commission européenne vient d'autoriser l'utilisation du Pluvicto® dans la prise en charge de certaines formes de cancer de la prostate.



Novartis qui a mis au point cette thérapie à indiquer dans un communiqué que Pluvicto® est une thérapie ciblée par radioligand en combinaison avec la déprivation androgénique (ADT) avec ou sans inhibition de la voie du récepteur d'androgènes (AR). Ce traitement est indiqué dans

la prise en charge des patients adultes atteints d'un cancer de la prostate métastatique résistant à la castration. Grâce à cette autorisation, Novartis pourra commercialiser Pluvicto® dans les 27 pays de l'Union européenne en plus de l'Islande, la Norvège, l'Irlande du Nord et le Liechtenstein.

Source : Novartis

Le Conseil de l'Ordre des pharmaciens fabricants et répartiteurs a un nouveau Bureau

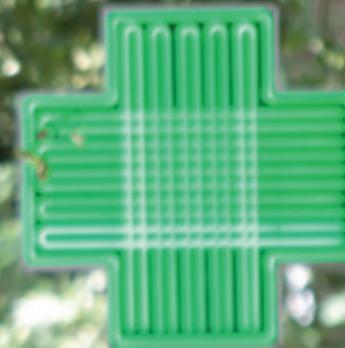
Les conseillers élus le 3 décembre 2022 et les membres restants du bureau du Conseil de l'Ordre des pharmaciens fabricants et répartiteurs (COPFR) ont tenu une réunion le 15 décembre 2022 au siège du COPFR pour former un nouveau bureau. Celui-ci se compose comme suit :

- Président : Lahcen bouchaouir
- Vice-présidente : Nabila Boujanah

- Secrétaire général : Mouloudi El Bouzekraoui
- Secrétaire général Adjoint : Oussama Salimi
- Trésorier : Ramses Afailal
- Assesseurs : Nadia Lahkim Karim Azmany Othman Agoumi



Nouveaux au Maroc



LEIDLIFE MIX, Comprimé effervescent goût orange
Boite de 20 – PPC: 79.00 dhs

LEIDLIFE FER, Comprimé effervescent goût cerise
Boite de 20 – PPC: 79.00 dhs

LEIDLIFE MAG, Comprimé effervescent goût orange
Boite de 20 – PPC: 79.00 dhs

STIMactiv Tonus
BIOCODEX MAROC
Lien



PREJECT

LABORATOIRE :HIKMA
COMPOSITION : Dapoxétine
CLASSE THERAPEUTIQUE :
Inhibiteur sélectif de la recapture de la sérotonine (ISRS) lors d'éjaculation précoce

Présentations :

PREJECT 30 MG, Comprimé enrobé
Boite de 3
PPV : 114.60 dhs

PREJECT 30 MG, Comprimé enrobé
Boite de 3
PPV : 223 dhs

PREJECT 60 MG, Comprimé enrobé
Boite de 3
PPV : 114.60 dhs

PREJECT 60 MG, Comprimé enrobé
Boite de 6
PPV : 114.60 dhs



Medicament.ma

**Le premier site
des médicaments
au Maroc**

Save the date

Samedi
21
Janvier
2023



SPC

JOURNÉE PHARMACEUTIQUE INTERNATIONALE DE CASABLANCA

<< L'importance du pharmacien dans
le système de santé au Maroc >>

23^{ème} JPIC 2023

Le samedi 21 janvier 2023



A L'HOTEL HYATT REGENCY - CASABLANCA

Pour plus d'information veuillez contacter :
Syndicat des pharmaciens de la wilaya du grand Casablanca
Tel : 05 22 85 11 84 / 86 - Fax : 05 22 85 11 62
Email : spc.casa@gmail.com